Quels justificatifs fournir pour activer une affiliation dans le cadre d'un contrat ADEM ?

Réponse courte

Aucun justificatif particulier : le Centre commun de la **sécurité sociale** (**CCSS**) n'exige que la **déclaration d'entrée**, transmise dans les huit jours de l'entrée en service via SECUline (art. 425 CSS). L'affiliation naît de cette déclaration, pas d'un dossier de pièces.

Les documents propres à la mesure — attestation d'éligibilité de l'ADEM, convention signée, notification d'octroi de l'aide, coordonnées bancaires pour le remboursement du Fonds pour l'emploi — relèvent du dossier de l'ADEM. Les confondre avec l'affiliation retarde inutilement la déclaration.

L'affiliation produit effet à la date d'entrée en service déclarée, quelle que soit l'avancée du dossier ADEM. Un dossier incomplet auprès de l'ADEM peut suspendre l'aide, jamais la couverture sociale.

Définition

L'affiliation est la déclaration au Centre commun de la **sécurité sociale** (**CCSS**) de la personne occupée, qui ouvre la couverture maladie, l'assurance accident, la pension et la dépendance. Elle repose sur un acte unique, la déclaration d'entrée, et non sur la constitution d'un dossier.

Elle est due quelle que soit la mesure ADEM en cause, mais son auteur varie : l'ADEM pour le contrat d'appui-emploi, dont elle est seule signataire avec le jeune demandeur d'emploi ; le promoteur pour le contrat d'initiation à l'emploi et pour une embauche subventionnée de droit commun.

Questions fréquentes

Combien de temps conserver les justificatifs d'affiliation ADEM ?

Il est recommandé de conserver une copie complète du dossier transmis et l'accusé de réception du CCSS, afin d'assurer la traçabilité et la preuve du respect des obligations légales en cas de contrôle administratif ou juridictionnel.

Comment transmettre le dossier d'affiliation ADEM au CCSS ?

Le dossier doit être transmis au CCSS par voie électronique via la plateforme SECUline ou, à défaut, par courrier recommandé. La date de réception des justificatifs détermine l'ouverture des droits sociaux du salarié.

Dans quel délai déclarer un contrat ADEM au CCSS ?

L'affiliation doit être réalisée avant le début effectif du travail ou, au plus tard, le jour même de la prise de fonction (article 7 du Code de la sécurité sociale). Tout retard expose à des sanctions et à la perte des aides ADEM.

Faut-il une autorisation de travail pour un ressortissant pays tiers en contrat ADEM ?

Oui, pour les ressortissants de pays tiers, l'autorisation de travail ou de séjour permettant l'exercice d'une activité salariée au Luxembourg doit être jointe au dossier d'affiliation transmis au CCSS via SECUline.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Quels justificatifs fournir pour activer une affiliation dans le cadre d'un contrat ADEM ?

Il faut fournir au CCSS le contrat de travail signé mentionnant la mesure ADEM, l'attestation d'éligibilité ADEM, le formulaire d'affiliation CCSS, la pièce d'identité, l'autorisation de séjour pour les non-européens et la notification d'octroi de l'aide ADEM.

Quels risques en cas de discordance dans le dossier d'affiliation ADEM ?

Toute omission ou discordance entre le contrat, l'attestation ADEM et la pièce d'identité peut entraîner un refus d'affiliation ou un retard dans l'ouverture des droits sociaux. Il faut vérifier la cohérence avant transmission au CCSS.

Conditions d’exercice

L'article 425 CSS impose une seule formalité : déclarer l'entrée dans les huit jours. Il n'énumère aucune pièce annexe et ne subordonne l'affiliation à la production d'un document de l'ADEM. Aucune déclaration préalable à l'embauche n'existe en droit luxembourgeois : le délai court à compter de l'entrée en service, rien n'interdisant de déclarer plus tôt.

Le retard expose à l'amende d'ordre modulable de l'article 445 CSS, plafonnée à 2 500 €. Les conditions d'octroi de l'aide, elles, sont fixées par le texte propre à chaque mesure et s'apprécient devant l'ADEM.

Modalités pratiques

Chaque pièce a un destinataire propre ; une seule est adressée au Centre commun.

Pièce	Destinataire	Base
Déclaration d'entrée	Centre commun, via SECUline, dans les huit jours	Art. 425 CSS
Déclaration mensuelle des rémunérations	Centre commun, chaque mois	Art. 426 CSS
Attestation d'éligibilité et convention signée	Dossier ADEM	Texte propre à la mesure
Coordonnées bancaires	Dossier ADEM, pour le versement de la quote-part du Fonds pour l'emploi	Art. L.543-11, § 3 et L.543-20 CT
Pièce d'identité	Dossier du personnel de l'employeur	—
Titre de séjour	Dossier du personnel, copie conservée pendant l'occupation	Loi modifiée du 29 août 2008

La déclaration d'entrée porte le matricule du salarié, la date d'entrée en service et la nature de l'occupation. Le Centre commun ne demande ni le contrat, ni l'attestation de l'ADEM : il affilie sur la seule déclaration et notifie ensuite un certificat d'affiliation.

L'employeur qui doit joindre des pièces les adresse à l'ADEM, dans le cadre de l'instruction de l'aide. Il conserve dans le dossier du personnel les documents d'identité et, le cas échéant, le titre de séjour, dont la copie doit être disponible pendant toute la durée de l'occupation.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Pratiques et recommandations

Le réflexe coûteux consiste à attendre la notification d'octroi de l'aide avant de déclarer l'entrée. L'instruction du dossier ADEM prend souvent plusieurs semaines, alors que le délai de l'article 425 CSS est de huit jours : la déclaration doit partir dès l'entrée en service, l'aide se réglant ensuite.

La concordance des identifiants entre les deux dossiers évite les rejets : matricule de sécurité sociale, orthographe exacte du nom et date d'entrée doivent être identiques sur la déclaration au Centre commun et sur la convention transmise à l'ADEM. Un écart de date d'entrée est le motif de rejet le plus fréquent des demandes de remboursement.

Conserver l'accusé de réception SECUline suffit à établir le respect du délai de huit jours. Les pièces d'identité et titres de séjour restent dans le dossier du personnel et ne se transmettent pas au Centre commun, dont la demande porte sur des données limitées à l'affiliation.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 425 CSS	Déclaration d'entrée au Centre commun dans les huit jours de l'entrée en service
Art. 426 CSS	Déclaration mensuelle des rémunérations
Art. 445 CSS	Amende d'ordre à charge de l'employeur, jusqu'à 2 500 €
Art. 1er CSS	Assurance obligatoire des personnes exerçant une activité professionnelle au Luxembourg
Art. L.541-1 CT	Remboursement de la part patronale pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de quarante-cinq ans accomplis
Art. L.543-11 et L.543-20 CT	Quote-part remboursée par le Fonds pour l'emploi au promoteur
Loi modifiée du 18 janvier 2012 portant création de l'ADEM	Missions et compétences de l'Agence

Deux dossiers, deux délais : la déclaration d'entrée au Centre commun est due dans les huit jours sous peine d'amende d'ordre, tandis qu'un justificatif manquant auprès de l'ADEM ne suspend que l'aide. Aucun retard de pièce n'entraîne de requalification du contrat.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois